

Saint-Prime, le 14 février 2011

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 14 février 2011 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2011-031

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2011-032

Acceptation du procès-verbal des 24 janvier 2011

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2011 soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION No 2011-033

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 14 février 2011 totalisant la somme de : 150 166.23\$
(factures à payer 2011, chèques Nos 28553 à 28603)
- en date du 14 février 2011 totalisant la somme de : 278 242.24\$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Lecture du certificat concernant les résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt No 2011-02

Conformément à l'article 557 de la loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier et directeur général dépose le certificat du règlement No 2011-02 ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 365 350\$ et un emprunt à long terme du même

montant pour la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures visant la réalisation des lots 1 et 2 des rues des Cerisiers et des Pruniers dans le cadre du prolongement du développement domiciliaire VERT-EAU.

**RÉSOLUTION
No 2011-034**

Journées de la persévérance scolaire 2011

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus ont choisi, lors des États généraux sur l'avenir du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1995, de placer la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités de développement régionaux et de se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes, puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont malgré tout 13,5% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2008-2009 (15,9% pour les garçons et 11,3% pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Saguenay-Lac-Saint-Jean a développé depuis 15 ans, par le biais du CRÉPAS, une expertise considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force d'innovation est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise du 14 au 18 février 2011 la quatrième édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay – Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront pour la première fois cette année simultanément dans 14 régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU :

De déclarer les 14, 15, 16, 17, et 18 février 2011 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**RÉSOLUTION
No 2011-035**

Adoption du règlement No 2011-03 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement No 2009-03 concernant la prévention des incendies »

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2011-03 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2009-03 concernant la prévention des incendies ».

**RÉSOLUTION
No 2011-036**

Entente avec S.T.L. Lubrifiants inc. – Programme d'aide selon LCM 92.1

CONSIDÉRANT l'acquisition par S.T.L. Lubrifiants Inc., le 3 décembre 2010, d'un immeuble situé à l'intérieur du parc industriel de Saint-Prime; laquelle acquisition est associée à une perspective de création d'emplois permanents.

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition découle d'une entente verbale avec la Municipalité de Saint-Prime concernant un congé de taxes foncières prévoyant un remboursement comme suit : - Première année 100% - Deuxième année 75% - Troisième année 50%.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime peut se prévaloir de l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) pour accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence; le tout selon une valeur maximale de 25 000\$ par exercice financier pour l'ensemble des bénéficiaires.

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'est présentement engagée en regard de ce programme d'aide pour l'année 2011.

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, il y a lieu de prévoir dans un protocole d'entente à intervenir avec S.T.L. Lubrifiants Inc., les modalités d'attribution de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU :

- 1) Que ce conseil autorise, Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la « Municipalité de Saint-Prime » une entente avec « **S.T.L. Lubrifiants Inc.** » relativement aux modalités d'attribution d'une aide financière dans le cadre de l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1); le tout prévoyant un remboursement des taxes foncières payées, sous la forme de crédit de taxes (remboursement), et selon le pourcentage alloué aux années suivantes : - Année 2011 : 100% - Année 2012 : 75% - Année 2013 : 50% - Années 2014 et suivantes : 0%.

Adoption d'une politique de location de locaux

**RÉSOLUTION
No 2011-037**

ATENDU QUE ce conseil désire uniformiser les procédures entourant les locations de locaux, baliser les modalités de réservation et d'utilisation des locaux; ainsi qu'établir un encadrement permettant à la municipalité de soutenir les actions du milieu.

ATTENDU QUE cette Politique de location de locaux fut présentée aux membres du conseil municipal; lesquels s'en trouvent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil fasse sienne, en totalité, de cette Politique de location de locaux et procède ainsi à son adoption.

Que ladite Politique fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

**RÉSOLUTION
No 2011-038**

Nomination d'un maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE Monsieur le conseiller Sylvain Auclair soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Prime pour les trois prochains mois.

**RÉSOLUTION
No 2011-039**

Programme « Emplois d'été Canada 2011 »

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la responsable Loisirs et Culture, Madame Claudia Gagnon, à effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2011 » pour l'embauche des étudiants suivants :

- Huit (8) moniteurs et un accompagnateur de terrains de jeux, pour une période de 7 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire maximum de 10.75\$ l'heure; et un moniteur responsable pour une période de 8 semaines au taux horaire maximum de 10.75\$ l'heure plus une prime de responsabilités;
- Trois (3) sauveteurs plage, pour une période de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.00\$ / heure;

QUE Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime à signer tout document nécessaire à cette demande; ainsi que tout document découlant de son acceptation.

**RÉSOLUTION
No 2011-040**

Système de sonorisation au centre communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de LSM ambiocréateurs de Chicoutimi, en date du 11 janvier 2011, et autorise une dépense de 7 338.76\$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation usagé pour les besoins de la salle communautaire de Saint-Prime.

**RÉSOLUTION
No 2011-041**

Semaine de relâche « Budget de fonctionnement »

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le programme de la Semaine de relâche 2011 qui aura lieu lors de la première semaine de mars; le tout tel que préparé par la responsable Loisirs et Culture, et autorise un budget de fonctionnement net de 2 400\$.

**RÉSOLUTION
No 2011-042**

Ajournement de l'assemblée

À 20 h, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit

ajournée au lundi 28 février 2011, à compter de 20h.

**Bernard Généreux,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====